

La CARTE OùRA!

Support de titre de transport pour tous les scolaires drômois

IMPORTANT!

L'élève qui possède déjà une carte OùRA! doit la <u>CONSERVER</u> car sa durée de vie est de 5 ans et elle servira pour les prochaines années scolaires

Même si l'élève possède déjà une carte OùRA! il doit renouveler sa demande de transport chaque année auprès de l'Antenne Régionale des Transports de la Drôme

Modalités de fonctionnement de la carte OùRA!

Transport en car

Elève ne possédant pas de carte OùRA!

les cartes OùRA! des nouveaux élèves seront adressées avant la rentrée scolaire dans les établissements scolaires pour distribution. Ces cartes seront déjà chargées avec le contrat de transport scolaire de la Drôme.

Elève déjà en possession d'une carte OùRA! délivrée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou le Département de la Drôme

→ le nouvel abonnement scolaire sur une ligne de la Drôme sera chargé automatiquement sur sa carte OùRA! lors de sa 1ère validation dans le car à la rentrée scolaire, après instruction de son dossier de transport.

Elève déjà en possession d'une carte OùRA! délivrée par une autre entité

→ pour faire charger le nouvel abonnement scolaire sur une ligne de la Drôme, il devra se rendre en gare routière de Valence, Montélimar ou Romans muni de sa carte OùRA!

Sur une ligne de car d'un autre département :

Les élèves empruntant une ligne ardéchoise: ceux qui empruntaient déjà une ligne ardéchoise en 2019/2020 utiliseront la même carte qui se rechargera lors de la 1^{ère} utilisation, à bord du car.

Pour les élèves qui vont emprunter pour la première fois une ligne ardéchoise, une nouvelle carte, chargée avec un contrat correspondant, sera adressée à l'établissement scolaire.

Les élèves empruntant une ligne iséroise doivent impérativement se présenter en gare routière de Valence, Romans ou Montélimar pour faire charger le contrat ADI.

Transport en train

Elève demi-pensionnaire : muni du feuillet 6 de la liasse SNCF et de la carte OùRA!, il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour y faire charger son abonnement de train.

Elève interne : muni du feuillet 5 de la liasse SNCF, il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour récupérer ses billets et son abonnement papier. Ces derniers ne seront pas sur sa carte OùRA!

Antenne Régionale des Transports Scolaires et Interurbains de la Drôme Espace Rovaltain (à côté de la gare TGV de Valence) BP 10205 - 26958 VALENCE CEDEX 9 04 26 73 33 00 – transports26@auvergnerhonealpes.fr



NOTICE D'INFORMATION INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES DRÔME 2020

<u>Du 05 mai au 19 juillet</u> : Inscription de TOUS LES ELEVES drômois du 1^{er} degré (RPI et fermetures d'école uniquement) et du 2nd degré

Aucune reconduction automatique

Attention, à partir du 20 juillet, pénalité de retard de 30 € pour les inscriptions hors délai sauf affectations tardives et déménagements après le 19/07 (avec justificatifs à l'appui – cf Guide Transports scolaires) et demandes d'indemnités kilométriques

Pour <u>TOUS</u> les élèves faisant une demande de transport <u>en CAR</u>

(scolarisés dans la Drôme ou hors Drôme, 1er et 2nd degré)

=> inscription sur : www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

Pour les élèves faisant une demande de transport en TRAIN ou les élèves de + de 16 ans scolarisés en ULIS

=> inscription papier <u>uniquement</u>, à partir du formulaire accessible sur www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

> ou disponible dans les établissements + liasse SNCF (pour le train)

de mai à septembre

Instruction des dossiers par l'Antenne des Transports de la Drôme et

<u>création (avec envoi dans les établissements)</u> <u>ou rechargement des cartes</u> OùRA! Pour les demandes de train, visa obligatoire de l'établissement avec cachet apposé sur la liasse SNCF, avant envoi à l'Antenne des Transports de la Drôme

de mi-septembre à fin octobre

Vérification par les établissements scolaires de la conformité des informations déclarées par les familles lors des inscriptions des élèves pris en charge, via leur lien Web

Les établissements font remonter à l'Antenne uniquement les non-conformités pour blocage éventuel des contrats

HOUVERUTE

Envoi par les familles des demandes papier et des liasses SNCF à l'Antenne des Transports 26

de mai à septembre

Instruction des dossiers par l'Antenne des Transports de la Drôme et <u>création (avec envoi</u> <u>dans les établissements) ou rechargement des</u>

<u>cartes</u> OùRA! pour les demi-pensionnaires (ou création des billets de train pour les internes)

Les familles n'ayant pas accès à internet ou ne pouvant pas payer en ligne peuvent s'inscrire par papier

Les élèves à la fois domiciliés et scolarisés sur le périmètre d'une agglomération (Valence/Romans ; Montélimar ; Arche) doivent s'inscrire auprès du service Transports de l'Agglomération concernée.

Example Les scolaires non-ayants-droits peuvent être transportés dans le cadre des Abonnements Places disponibles (Places disponibles 26 à 135 € ou 70 € ; Places disponibles 26/07) ou des Tickets scolaires à 1 € – cf Guide Transports scolaires

Pour les élèves de plus de 16 ans devant payer la participation de 93 €, les familles peuvent choisir le paiement différé (prélèvement le 07/09/2020), uniquement si l'inscription est réalisée par internet avant le 20/07

► Les tarifs des duplicatas évoluent : 15 € pour perte et détérioration ; gratuité pour vol (avec transmission du procès-verbal de la déclaration de vol)

